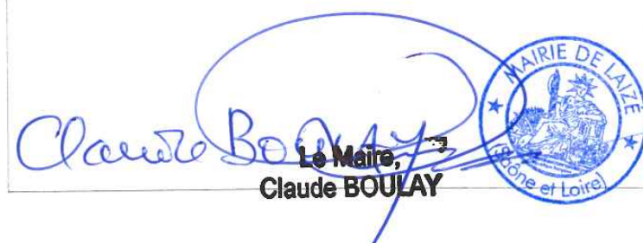
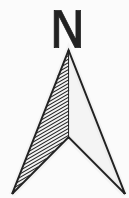


Approuvé le : 05/03/2018.

Vu pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour : 12 OCT. 2020 Le Maire	Pour copie conforme
 Claude BOULAY	



0 0.25 0.5 km

Saint-Maurice-de-Satonay

Classé

Charbonnières

Varzé

La Roche-Vineuse

Hugny

Micon

- AC1: monuments naturels
- AC1: servitudes de protection des monuments naturels
- AC2: servitudes de protection des sites et monuments naturels
- I1: servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I3: servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Servitude I1:
Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou (des) opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement.